



SUJET

Réponse du Comité de direction à l'interpellation de Claude Farine du 11 décembre 2019

RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)

Pierre Graber

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Claude Farine a déposé le 11 décembre 2019 une interpellation au Conseil intercommunal.

Contenu de l'interpellation

Nouvelle jonction autoroutière de Rolle : les cyclistes envoyés au casse-pipe ?

L'Office fédéral des routes (OFROU) a mis à l'enquête publique en janvier 2018 le réaménagement de la jonction autoroutière de Rolle. Ce projet, qui est rendu nécessaire par la réalisation du projet Schenk, prévoit notamment le déplacement de l'entreprise au bord de l'autoroute et la construction d'un nouveau quartier derrière la gare. Pour ce faire, la bretelle en direction de Lausanne sera rapprochée de l'autoroute.

Mais ce projet prévoit aussi de fluidifier le trafic en construisant pas moins de trois nouveaux giratoires, munis de bermes de séparation du trafic et de bypasses. Dans ce nouvel aménagement, les cyclistes sont tout simplement oubliés : en un mot, sur un tronçon avec une pente de 4 à 6% de déclivité, ils auront à slalomer entre les voitures et les bus sur une simple bande cyclable. Les associations de mobilité douce (Pro Vélo, ATE) et des cyclistes de Rolle et de sa région se sont fermement opposés à un tel réaménagement en faisant valoir l'extrême dangerosité du projet et en réclamant pour le moins une piste cyclable dans le sens de la montée. Réponse de l'OFROU : la bande cyclable sera peinte en rouge ! Les autres acteurs ? Le canton ne s'est pas exprimé et la commune de Rolle, d'après mes informations, n'a pas été consultée.

Devant cette situation critique, les opposants en ont appelé au Département fédéral concerné pour faire part de leurs vives inquiétudes. C'est alors que la section mobilité douce de l'OFROU s'est manifestée en reconnaissant la situation périlleuse dans laquelle on mettra les cyclistes et en proposant de sortir ces derniers de la jonction et de prévoir un axe cyclable totalement distinct. Berne propose à l'Etat de Vaud d'entreprendre une étude qui aurait l'appui financier de la Confédération.

Fort de cette proposition, les opposants ont tenté, après de nombreux contacts avec Rolle et la Région, de susciter une réunion entre tous les acteurs, pour obtenir un engagement ferme sur cette alternative. En vain. C'est pourquoi je m'adresse aujourd'hui au Codir en posant les questions suivantes :

- que pense le Codir du projet actuel de jonction autoroutière, en ce qui concerne la place laissée aux cyclistes ?
- que pense-t-il de la proposition d'étudier rapidement une alternative à au projet actuel ?

- vu la situation, la Région a-t-elle l'intention d'engager une telle étude, après s'être assuré que la Confédération est d'accord de la co-financer ?

- si c'est le cas, la Région envisage-t-elle de solliciter la commune de Rolle et l'appui du canton pour engager une telle étude ?

Vu l'urgence de la situation, je remercie d'avance le Codir d'apporter si possible une réponse immédiate à ces questions, même si elles sont partielles.

Réponse

Le projet de modification de la jonction autoroutière de Rolle a été initié en 2008 dans un contexte d'intérêts multiples des partenaires publics et privés dans le secteur situé entre l'autoroute et la gare de Rolle. En effet, l'entreprise Schenk SA souhaite réorganiser ses activités économiques et créer un nouveau site de production (longeant l'autoroute au nord) adapté aux exigences industrielles actuelles. Cette réorganisation permettrait notamment de garantir la pérennité de l'entreprise dans le temps. Cela nécessite le déplacement de la bretelle autoroutière en direction de Lausanne sur le domaine de l'OFROU. Ces projets permettront, par effet domino, de libérer de l'espace au sud pour un projet d'urbanisation (logements et activités) ainsi que la construction d'un P+R souterrain en adéquation avec les objectifs des services cantonaux (SDT et DGMR), de la Commune et de la Région.

En parallèle, dans le cadre des études de faisabilité (2010) du programme régional de réorganisation des transports publics, la Région de Nyon a également observé que ce secteur était un point noir pour les bus régionaux. Des mesures de priorisation pour les bus et de fluidification du trafic ont été identifiées (sas, création de *by-pass* dans le giratoire existant et création de nouveaux giratoires). Ces aménagements font partie de la mesure 12-8 inscrite au projet d'agglomération de 2^e génération du Grand Genève. Cette mesure bénéficie d'une subvention de 40% de la part de la Confédération pour autant que les travaux de réalisation soient terminés avant la fin 2026.

Le projet de modification de la jonction de Rolle (étude RGR de 2014) ne préconise pas la solution la plus idéale pour les cyclistes en ce qui concerne les aménagements cyclables, cependant, force est de constater que ce projet intègre les cycles.

Plusieurs projets de grande envergure à Rolle dépendent directement de ce projet. Ainsi, le blocage du projet de modification de la jonction de Rolle met en péril l'avancement des autres projets (notamment l'interface de la gare de Rolle ainsi que le quartier mixte prévu au nord de la Gare). C'est pourquoi la Région de Nyon soutient la réalisation rapide du projet de modification de la jonction de Rolle en l'état et se met à disposition des acteurs concernés pour les réunir afin de trouver une alternative sûre et performante pour la traversée des cycles.

Par ailleurs, le réseau cyclable régional est établi de façon schématique. Des études de faisabilité permettront de définir la faisabilité de chaque liaison et proposeront si nécessaire des alternatives sûres et performantes à certaines liaisons. Une démarche pour la mise en place de ce réseau est en cours d'élaboration en collaboration avec l'Etat de Vaud (DGMR). Cette démarche prévoit notamment la priorisation de la mise en place du réseau cyclable régional, tout en intégrant l'aspect de faisabilité des itinéraires, en étroite concertation avec les communes concernées ainsi que d'autres parties prenantes.

Conclusion

Pour finir, il est important de préciser que la Région de Nyon n'est jamais maître d'ouvrage de projet d'aménagement. Pour ce projet, l'OFROU est le maître d'ouvrage. La Région de Nyon peut néanmoins fournir un appui technique pour les communes et collaborer (appui local, coordination

de démarche ou copilotage de projet) avec les offices fédéraux comme l'OFROU ou les services cantonaux comme la DGMR ou le SDT.

Au terme de la procédure d'enquête, si les maîtres d'ouvrage (OFROU et Commune de Rolle) nous sollicitent et acceptent de se réunir pour trouver une alternative à la traversée de la jonction autoroutière à Rolle pour les cycles, nous pourrions coordonner les démarches y relatives.

Annexes

- Interpellation Farine sur la jonction de Rolle

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegy
Président

Olivier Haener
Secrétaire